

Règlement intérieur Grand Déj'

Modalités d'inscription :

Les associations doivent remplir le bulletin d'inscription en ligne. Une version papier pourra être fournie aux associations en faisant la demande. Puis, **l'association candidate devra envoyer un chèque de frais de participation (20 €) et un chèque de caution (30 €)** pour valider son inscription. Les chèques devront être libellés à " FRMJC BFC - Grand Dej'" et envoyés à l'adresse suivante :

**Ligue de l'enseignement de Côte d'Or
Grand Déj' 2022
10 rue Camille Flammarion
BP 47032
21070 Dijon Cedex**

Pour information, le coût réel d'un stand est évalué à 250 €.

Les associations qui s'inscrivent au Grand Déj' pour la première fois doivent fournir au comité de pilotage leurs statuts et déclaration d'existence au Journal Officiel, le dernier rapport d'assemblée générale, la liste des membres qui composent le bureau.

La date limite des inscriptions est fixée au 13 juillet.

Le comité de pilotage se réunira au mois de juillet pour valider les inscriptions.

Les associations s'engagent à ce que leurs bénévoles et salariés respectent et appliquent les mesures sanitaires qui seront en place le jour du Grand Déj'.

Cas de refus d'inscription d'une association :

Le non-respect des principes généraux de laïcité et d'action citoyenne de l'association entraîne de facto, le refus d'inscription de toute association à caractère commercial ou ayant pour objectif le prosélytisme religieux, politique ou sectaire.

Les organisateurs se réservent la possibilité de refuser ou d'annuler l'inscription d'une association au Grand Déj' sans avoir l'obligation d'en donner les raisons.

Le jour du Grand Déj', ils se réservent également la possibilité de fermer un stand qui ne respecterait pas le règlement intérieur, les règles de vie collective, les règles de sécurité ou les règles sanitaires.

Ventes et démarchages :

En dehors des adhésions à l'association, la vente de produits y compris ceux réalisés par l'association et le démarchage sont interdits sur les stands.

Caution:

Le chèque de caution sera encaissé : si vous ne vous installez pas le samedi 10 septembre 2022 ou si vous annulez votre participation au Grand Déj' après le 2 septembre 2022.

Le contexte sanitaire étant incertain quant à la possibilité d'organiser le Grand Déj', les organisateurs s'engagent à ne pas encaisser les chèques avant le 1er septembre. En cas d'annulation du Grand Déj' pour cause sanitaire avant le 1er septembre, les chèques seront restitués ou détruits.

Pour plus d'informations : legranddej@gmail.com

Technique :

Pour votre stand l'organisation met à disposition :

- 1 table
- 2 chaises
- Pas de grilles individuelles : Possibilité d'afficher des visuels sur des zones communes

NB : pas d'électricité (des points de recharges seront mis à votre disposition sous votre responsabilité) - pas de couverture wifi

Votre kit parfait :

- Gel hydroalcoolique (si vous proposez des activités avec manipulation d'objets).
- Ciseaux
- Scotch